

# Saint-Péver

Bulletin municipal – Décembre 2012



*Bonne Année !*

*Bloavezh Mat !*

*Le Maire de Saint-Péver et le Conseil Municipal vous adressent  
leurs vœux les plus chaleureux pour l'année 2013*



Pardon de Restudo 2012

## Le mot du Maire



L'année 2011 avait été pour notre commune une année riche en investissements avec entre autres la réalisation du préau modulaire, les travaux effectués sur l'Espace Socio Culturel et l'élaboration de la carte communale qui est maintenant effective. La Carte a été approuvée et est consultable en Mairie.

Le budget de la commune étant très modeste, ces réalisations importantes et nécessaires ont été possibles au détriment d'autres projets mis en attente tels que les travaux de voirie en particulier. Le programme de voirie a donc repris cette année avec pour commencer des arasements de banquettes et curages de douves. Le programme 2013 se fera dans l'ordre de priorité suivant : « le Danhouët-Toul Borzo », « Kervalan », « Le Rest à Restudo », « Kergouriou » dans la mesure de nos moyens.

Un recensement des tombes délaissées a été effectué au cimetière afin de pouvoir libérer des emplacements. La croix qui menaçait de tomber a été déplacée ... Vous trouverez dans ce quatrième bulletin un aperçu de notre vie sociale, l'essentiel des chiffres, des réalisations et des décisions prises tout au long de l'année.

Notre commune est bien vivante - le dynamisme de nos associations, notre école, nos infrastructures, le travail de l'équipe municipale portent leurs fruits - un salon de coiffure va voir le jour dans notre bourg. Projet audacieux, mais réfléchi et certainement promis au succès de la part de Mme Cloarec.

L'année 2012 s'achève donc sur une note d'optimisme, aussi je vous adresse mes meilleurs voeux de Bonheur et de Santé pour l'année 2013. Nous avons une pensée pour Albert Le Moël, Richard Sommier, Franck Jégo et Gérard Magnabosco qui nous ont quittés cette année. Enfin, je vous invite à participer à la Cérémonie des Vœux qui se déroulera le 12 janvier à 19h00, à l'Espace Socio Culturel. Un vin d'honneur sera offert, suivi d'un repas à la salle polyvalente pour nous retrouver dans un moment de convivialité en ce début de nouvelle année.

*Jean Jourden*

## Vœux du maire 2012

Jean Jourden a présenté ses vœux à la population. Le maire a tout d'abord souhaité une bonne année aux participants avant de témoigner sa solidarité à celles et à ceux qui affrontent des moments douloureux. Pour 2012, le maire entrevoit une année difficile. *«L'année s'annonce déjà sous des auspices inquiétants mais l'équipe municipale fera tout son*



*possible pour continuer à réaliser des projets importants pour la commune : la carte communale qui est en cours d'élaboration va rentrer dans sa phase administrative, l'enquête publique va bientôt débiter ainsi que quelques travaux de voirie.»* La commune s'est à nouveau distinguée par son nombre de naissances. Cette année, ce sont encore 9 nouveau-nés qui ont été enregistrés. *«Ces bébés sont un bon présage pour le développement et le maintien de notre école communale».* En 2011, la nouvelle structure modulaire a été installée dans la cour de récréation de l'école. Elle est composée d'un préau et de sanitaires. La cérémonie des vœux s'est déroulée dans l'espace socioculturel. Des baies y ont été installées et ces travaux ont été inaugurés à l'occasion des vœux.



### Un plant de fruitier a été offert aux bébés nés en 2011

Manon THOMAS - 15 décembre 2011 - de Erwann THOMAS et Adeline THORAVAL

Thaïs CARO - 17 octobre 2011 - de Angélique GAUTIER et Frédéric CARO

Léonie CROM - 4 octobre 2011 - de Nicolas CROM et Maïwenn CHILLON

Aïdan Basset-Thomas - 22 sept. 2011 - de Sébastien BASSET et Marion THOMAS

Lola Camus - 20 juillet 2011 - de Lenaïck Camus et Elodie Briand

Evan Mathis - 16 juillet 2011 - de Lionel Mathis et Aurore Chat

Elvyn Gautier- 30 avril 2011 - de Anthony Gautier et Delphine Hamon

Lowen Le Gall- 1er février 2011 - de Jérôme Le Gallet Morgane Le Lan

# Budget 2012

La commune a voté son budget primitif en avril dernier. Il fixe l'essentiel des recettes et des dépenses de l'exercice à venir ; c'est donc un acte de prévision. Le budget d'une collectivité se divise en deux sections : la section de fonctionnement regroupant les dépenses et les recettes courantes ou régulières nécessaires (charges de personnels, charges à caractère général, subventions aux associations...) et la section d'investissement regroupant les dépenses et les recettes qui affectent la composition du patrimoine de la collectivité. Le compte administratif ne sera voté que l'année qui suit et retracera les dépenses et recettes réelles de la collectivité.

## Fonctionnement

	2011	2011	2012
Dépenses	Prévisionnel	Effectif	Prévisionnel
● Charges à caractère général	84.510,00€	61.633,91€	95.007,00€
● Charges de personnel et frais assimilés	101.647,00€	97.169,90€	117.997,00€
● Atténuation de produits	4.108,00€	3.160,00€	4.740,00€
● Autres charges de gestion courante	27.261,00€	26.297,96€	30.600,00€
● Charges financières (intérêts des emprunts et dettes)	5.800,00€	6.435,42€	5.575,00€
● Charges exceptionnelles	.....	34,30€	50,00€
● <b>Total des dépenses réelles</b>	<b>224.826,00€</b>	<b>194.731,49€</b>	<b>253.969,00€</b>
● Virement sur section d'investissement	<b>32.600,40€</b>	.....	<b>1.146,50€</b>
● Opération d'ordre de transferts entre sections	.....	.....	<b>2.069,50€</b>
● <b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>257.426,40€</b>	<b>194.731,49€</b>	<b>257.185,00€</b>
<b>Recettes</b>			
● Produit d'exploitation	11.165,00€	12.473,68€	12.012,00€
● Impôts et taxes	103.072,00€	103.439,13€	102.500,00€
● Dotations, subventions et participations	115.733,40€	118.000,42€	120.418,00€
● Autres produits de gestion courante	23.400,00€	20.887,52€	20.000,00€
● Produits financiers et exceptionnels	2.756,00€	4.416,69€	2.255,00€
● Atténuation des charges	1.300,00€	226,07€	0,00€
● <b>Total des recettes réelles et ordres</b>	<b>257.426,40€</b>	<b>259.443,51€</b>	<b>257.185,00€</b>
● Résultat reporté ou anticipé	.....	.....	.....
● <b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>257.426,40€</b>	<b>259.443,51€</b>	<b>257.185,00€</b>

## Investissement

### Dépenses d'équipement et dépenses financières

	Prévisions 2011	Réalisé 2011	Prévisions 2012
● Extension école	52.450,00€	49.544,46€	.....
● Voirie	30.350,00€	0,00€	20.159,24€
● Signalisation voirie	.....	.....	.....
● Aménagement du bourg	4.999,50€	4.478,34€	.....
● Bâtiments communaux	21.350,00€	16.900,42€	9.000,00€
● Mobilier et matériel	.....	.....	12.297,15€
● Rénovation logement locatif	.....	.....	.....
● Ecole et cantine	.....	.....	.....
● Boulodrome	.....	.....	7.000,00€
● Rénovation bâtiment mairie	5.003,54€	.....	.....
● Aménagement paysager au boulodrome	2.000,00€	0,00€	.....
● Espace socio-culturel	15.000,00€	2.798,46€	.....
● Aménagement cimetière	.....	.....	4.000,00€
● Création d'un jardin du souvenir	.....	.....	.....
● Création document d'urbanisme	4.890,40€	4.890,40€	3.000,00€
● Assainissement	1.257,93€	0,00€	.....
● Reste à réaliser année N-1	.....	.....	4.159,64€
● Charges financières	21.513,08€	20.745,23€	17.717,55€
● Opération d'ordre de tranfert entre sections	6.201,54€	7.945,42€	9.000,00€
● Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	8.792,14€	8.792,14€	.....
● <b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>157.717,59€</b>	<b>107.272,13€</b>	<b>86.333,98€</b>

### Recettes

	Prévisions 2011	Réalisé 2011	Prévisions 2012
● Excédents de fonctionnement capitalisés	36.495,12€	36.495,12€	64.712,02€
● Emprunts et dettes assimilés	50.000,00€	50.000,00€	.....
● F.C.T.V.A. *	<b>13.983,07€</b>	<b>13.983,07€</b>	<b>15.000,00€</b>
● Subventions d'investissement	24.639,00€	14.833,00€	.....
● Produits de cessions	.....	.....	.....
● <b>Total recettes réelles</b>	<b>125.117,19€</b>	<b>115.311,19€</b>	<b>79.712,00€</b>
● Prélèvements section de fonctionnement	<b>32.600,40€</b>	<b>0,00€</b>	<b>3.215,00€</b>
● Solde d'exécution positif reporté	.....	.....	3.405,96€
● <b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>157.717,59€</b>	<b>115.311,19€</b>	<b>86.333,98€</b>

\*Récupération de la TVA sur des dépenses d'investissement réalisées 2 années auparavant

## Subventions aux associations

Amicale Laïque	1400€	Association Club d'Avaugour	150€
Association de chasse	150€	Association Restudo	150€
Association de Foot	150€	Association Anciens Combattants	50€

## Urbanisme

Toutes vos démarches concernant les demandes d'urbanisme et d'assainissement sont à effectuer auprès du secrétariat de la Mairie.

Nous rappelons que si la demande déposée est consultable en Mairie par des tiers, lorsque l'instruction du dossier est terminée (arrêté signé et affiché) les documents internes d'instruction des dossiers entre la Mairie et les différentes administrations ne sont quant à eux pas consultables par le public ni même par le demandeur qui en a déposé la demande.

2 permis de construire ont été déposés en Mairie ainsi que 6 demandes de déclaration préalable et 8 certificats d'urbanisme.

### Contacts utiles

#### Mairie de Saint-Péver

1 Route de Lanrodec  
22720 SAINT PEVER  
Tél: 02.96.21.42.48.  
Fax: 02.96.21.42.42

#### Lyonnaise des Eaux

ZI de Bellevue  
1 Toullan Bian  
22970  
PLOUMAGOAR  
Tél: 0810.39.83.98

#### ERDF

Service raccordement  
1 rue Romain Rolland  
22000 SAINT BRIEUC  
Tél:0810.81.33.27.

#### DDTM (Urbanisme)

3, ZI de Grâces  
Route de Pors Min  
BP 90520  
22 205 GUINGAMP  
Cedex

#### Assainissement individuel

LE LEFF  
COMMUNAUTE  
Service du SPANC  
31 rue de la gare  
BP 6  
22 170  
CHATELAUDREN  
Tel: 02.96.79.77.77

## Elagage des haies et des arbres

- Les propriétaires des haies et des arbres sont tenus de les élaguer afin qu'ils ne constituent pas une gêne pour le voisin ou la circulation publique (art. 673 du code civil).
- L'élagage est imprescriptible et donc concerne tous les arbres et les haies y compris de plus de 30 ans et quand bien même ils sont plantés aux distances réglementaires. Donc l'âge et la distance de recul ne changent rien à l'obligation d'élagage. Il en est de même des arbres de lisières.
- Les arbres plantés en espalier, c'est-à-dire en appui contre un mur de séparation, doivent être coupés dès qu'ils dépassent la crête du mur (art. 671 du code civil).
- Le long des voies routières (rues, routes, chemins, servitudes de passage... ouverts à la circulation publique), le maire peut imposer une servitude d'élagage (art. L2213-1 du code général des collectivités territoriales). Les branches doivent être coupées à l'aplomb des limites des voies par le propriétaire à ses frais. Attention : les plantations gênantes peuvent être supprimées (art. 114-2 du code de la voirie routière).
- A proximité des lignes de haute et très haute tension, prudence. Avant tout élagage, avertir l'agence locale de RTE (Réseau de Transport de l'Electricité) au moins 10 jours avant. En effet, seul EDF-RTE peut procéder ou faire procéder à l'élagage dans le périmètre de ses lignes.

**Afin de faciliter la tâche des propriétaires, la municipalité a négocié avec la SARL LE FORESTIER un tarif de 64€ l'heure d'élagage. Nous vous proposons, si vous souhaitez profiter des services de cette entreprise, de prendre contact avec la mairie au 02.96.21.42.48. Nous transmettrons vos coordonnées à l'entreprise Le Forestier qui vous fixera un rendez-vous. La facturation vous sera ensuite adressée directement par l'entreprise.**

# Echos du Conseil Municipal

## Conseil municipal du 9 février 2012

**Préau modulaire :** Le conseil municipal demande au Leff Communauté de bien vouloir verser la subvention sollicitée prévue au contrat de territoire.

Coût total de l'opération	49.544,46 €	
Subvention DTER	7.662,00 €	Subvention correspondant à 20% d'une dépense subventionnelle de 38.312,00 € Versée sur l'exercice 2011
Contrat de territoire	<b>6.901,43 €</b>	Subvention qui doit être versée sur l'exercice 2012 ( 16,66% de 41.425,14 €)
Restant à la charge de la commune	33.981,03 €	

**Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) :** Cette commission a été créée au niveau de la Communauté des Communes du Leff Communauté. Cette commission se substitue aux Commissions Communales des Impôts Directs (CCID) des communes membres de l'EPCI en ce qui concerne les locaux commerciaux, les biens divers et les établissements industriels. Elle donne notamment un avis sur les évaluations foncières de ces locaux proposées par l'administration fiscale. **Jean Jourden et Guy Moisan** sont nommés respectivement comme membre titulaire et membre suppléant pour siéger dans cette commission.

« **Acquisition de terrain** » - **dossier Théodore Lozac'h** : Dossier en suspend depuis avril 2006 – concernant des frais de bornages correspondant à la délimitation de la propriété de M. Lozac'h et celle de la commune où se situe le lavoir. Le conseil considère que la totalité des coûts de bornage incombe à la commune et accepte de payer la part restante de la facture pour un montant de 626,70€

**Panneau d'affichage :** Le conseil accepte de fournir un tableau d'affichage extérieur – à l'entrée de l'école – à la demande de l'Amicale laïque.

**Carte communale :** La carte communale de la commune de SAINT PEVER est en cours d'élaboration. A cet effet, Monsieur Yannick BOUGET a été désigné par le président du tribunal administratif comme commissaire-enquêteur. L'enquête se déroulera à la mairie, du lundi 20 février 2012 au jeudi 22 mars 2012, aux jours et heures habituels d'ouverture.

**Information cimetière :** Un recensement des tombes délaissées est effectué au cimetière communal afin de pouvoir libérer des emplacements. Aussi, il serait souhaitable de réhabiliter le calvaire qui est actuellement en état de ruine et peut d'un moment à l'autre tomber. Enfin il est nécessaire de contacter une entreprise afin de savoir si le long du mur et côté calvaire il y aurait possibilité de créer 5 emplacements supplémentaires.

**Vote des subventions aux associations :** Amicale Laïque 1400€ - Club d'Avaugour 150€ - Association de chasse 150€ - Association de Foot 150€ - Association Restudo 150€ - FNACA 50€ - Tiers et quart monde 50€

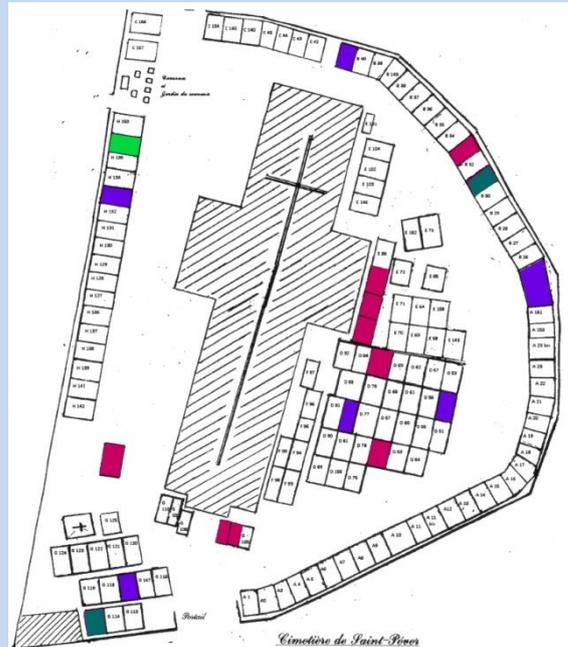
AFSEP 20€ - Banque Alimentaire 122€ - Croix Rouge 20€ - La ligue contre le cancer 40€ - Leucémie Espoir 40€ - Prévention routière 30€ - Protection civile 20€ - Comice de Plouagat 120€ - Resto du coeur 30€ - PLB 20€

**Installation du défibrillateur :** Le défibrillateur est en Mairie. Il sera placé à l'extérieur et derrière le bar de l'espace socioculturel.

## Conseil municipal du 9 mars 2012

**Restauration scolaire :** Les nouveaux tarifs sont de 2,50€ par enfant et 5€ par adulte. Cette augmentation sera effective à partir de la facturation du mois d'Avril.

**Gestion du cimetière – reprises de concessions en état d'abandon :** les sépultures en terrain non concédé numérotées G115, G107, G104, D66, D78, E85, E86, E87, B31 et B33 seront reprises par la commune à partir du 26 avril 2012. Le caveau numéroté **G115** sera affecté de manière définitive et perpétuelle comme étant l'emplacement de l'ossuaire communal. **Sépultures reprises en service ordinaire -**  
**Sépultures reprises en état d'abandon.**  
**Sépultures reprises par la famille.**



**Zone de développement éolien du Leff Communauté :** Le Conseil Municipal, à l'unanimité émet un avis défavorable, au vu des éléments fournis, sur le projet de zone de développement éolien du Leff Communauté ainsi que sur le périmètre proposé situé sur la commune. Les élus auraient apprécié avoir en leur possession un document d'information avec un diagnostic territorial, comprenant des analyses techniques, paysagères et de perspectives afin de mieux pouvoir apprécier le scénario proposé qui est aujourd'hui présenté sous forme d'une simple carte sans explications.

**Carte communale – dossier LE BERRE Fabien :** Monsieur LE BERRE Fabien s'est vu refusé un certificat d'urbanisme opérationnel pour la construction d'une maison individuelle sur le terrain cadastré ZE 22 en Kernaour dont il est propriétaire et pour laquelle il avait eu en 2008 un certificat d'urbanisme opérationnel favorable. Suite à de nombreuses discussions, Delphine ROUXEL informe des risques d'inclure le PC de Kernaour dans la carte communale. « *L'inclusion de la parcelle concernée au sein de la carte communale porte atteinte à l'économie générale du projet tel qu'il a été présenté. De plus, il s'agirait de mettre en place une zone constructible sur l'ensemble du hameau et non pas sur la parcelle seulement concernée car le PC relève de l'intérêt particulier et non de l'intérêt général. Si vous retenez l'hypothèse d'inclure une zone constructible avec le hameau après l'enquête publique, le dossier modifié sera refusé par le préfet, sur le motif que cela est illégal au vu du stade de notre procédure. Ce refus ne se basera pas sur le fait que cela concerne un hameau mais bien que la procédure est trop avancée pour y inclure cette parcelle.* »

le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas inclure Kernaour à la fin de l'enquête publique pour le présenter pour approbation au Préfet ; ne souhaite pas refaire entièrement la procédure d'élaboration de la carte communale dans le but d'inclure une zone constructible sur Kernaour ; n'annulera pas le projet de carte communale ; émet un avis favorable pour que Monsieur LE BERRE Fabien et Madame CARRE Karine puissent avoir un certificat d'urbanisme concernant leur projet de construction d'une maison individuelle.

## Conseil municipal du 25 mai 2012

**Carte communale :** approbation de la carte communale

**Achats divers en investissement pour l'école :** Achat de 12 tables et 12 chaises réglables pour un montant de 1.636,13€. L'achat de matériels de sport est accordé au directeur de l'école sous réserve

que le devis présenté par ce dernier au Maire ne dépasse pas la somme de 1.500,00€ qui a été votée au budget 2012

**Achats divers en investissement pour la mairie :** Achat de drapeaux et d'une vitrine d'affichage extérieure. Commande de 100 couteaux, fourchettes, petites et grandes cuillères pour l'espace socioculturel. Une somme de 2.500,00€ est allouée pour l'achat de guirlandes de Noël.

**Mise à jour du plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées :** Avis favorable au PDIPR en inscrivant la route du calvaire et le chemin rural qui fait la jonction entre cette route et le Bois d'Avaugour (voir plan)

**Mardis au Clair de Lune :** Cette manifestation aura lieu le 31 juillet 2012 à Saint Péver et c'est l'Association de la Chapelle de Restudo qui prendra en charge la restauration.



**Recensement de la population :** La collecte débutera le 17 janvier 2013 et se terminera le 16 février 2013. la secrétaire de Mairie est désignée comme responsable de l'opération de recensement de la population en tant que coordinateur communal.

**Site internet de la commune :** La somme de 120,00€ est allouée à M. Tallec Daniel, responsable du site. Cette somme correspond au montant annuel de l'hébergement du site auprès de « l'hébergeur » Netissime.

## **Conseil municipal du 19 juillet 2012**

**Communauté de communes :** Approbation du rapport annuel de l'exercice 2011 concernant le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif (SPANC). Approbation du rapport annuel de l'exercice 2011 concernant le prix et la qualité du service environnement (ordures ménagères). Le conseil souhaite que les déchets continuent d'être traités par le SMITOM de LAUNAY-LANTIC.

**Programme de voiries – dérasement des banquettes et curage des douves :** Ces travaux seront réalisés par la Société Moisan et Fils pour un montant de 11.365,59 € TTC (soit 1.20€ le mètre pour le curage des fossés et le dérasement). « *Il est constaté que certains propriétaires n'entretiennent pas les arbres en bord de routes. Des devis seront demandés à plusieurs lamiers. Il est envisagé de diffuser un article dans la presse rappelant cette obligation et proposant aux personnes qui ne peuvent le faire eux-mêmes de se signaler en Mairie pour faire intervenir la société à leurs frais.* »

**Illuminations de Noël :** Achat de 6 guirlandes traversées de route en lucioles pour un montant de 2.700,00€ HT.

**Demande d'emplacement pour la création d'un commerce :** Le conseil donne son accord de principe pour la vente de 100 m<sup>2</sup> de terrain communal à Madame CLOAREC sous réserve de voir avec elle comment elle envisage l'implantation de son salon de coiffure dans le bourg face à la mairie. Le prix de vente du terrain est fixé à 3,00€ le m<sup>2</sup> en laissant à sa charge les frais de viabilisation et de bornage.

**Boulodrome – allées couvertes :** Le boulodrome sera fermé à clé « *afin d'éviter que le boulodrome ne fasse office de poubelle* ». La clé sera disponible en Mairie et au Bar de la Mairie et permettra également l'accès aux sanitaires.

**Voyages scolaires :** Une subvention de 50€ est allouée aux enfants de la commune qui partent en voyage scolaire avec leur collège. Cette subvention est limitée à un voyage scolaire par enfant et ce

pendant toute sa scolarité au collège. La demande de participation doit être formulée par les familles et ces dernières devront produire un justificatif de paiement produit par l'établissement scolaire.

## Conseil municipal du 5 octobre 2012

**Participation financière des communes pour les enfants scolarisés à Saint-Péver et domiciliés hors commune** : Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée fixe la participation financière à 450€ pour chaque élève de maternelle et à 400€ pour chaque élève de primaire.

**Elagage des chemins d'exploitation appartenant à la commune** : Compte tenu des tarifs horaires proposés et du matériel dont disposent les entreprises, la SARL Le Forestier est retenue. Les coordonnées de l'entreprise seront fournies aux habitants qui souhaitent entretenir leurs haies le long des routes. Une annonce sera mise dans les journaux et sur le site et un courrier sera adressé aux habitants avec un coupon réponse en cas de besoin de l'entreprise à titre individuel.

**Programme de voirie 2013** : Seront faits en priorité les tronçons « le Danhouët-Toul Borzo », « Kervalan », « Le Rest à Restudo », « Kergouriou »

**Définition d'un chemin de randonnée à aménager par le Leff Communauté** : A la demande du Leff Communauté, un circuit de randonnée doit être défini afin d'être aménagé par la CDC. Une plaquette par commune du Leff Communauté sera réalisée. Les panneaux et les balises seront installés par un chantier d'insertion de la CDC.

**Stationnement d'un camion pizza une fois par mois au profit de l'Amicale laïque** : Le camion Pizza est autorisé à stationner une fois par mois sur le parking à titre gratuit au profit de l'amicale.

**Association Tiers et Quart monde** : La demande de la gratuité de la salle une fois tous les 5-6 ans au lieu de la subvention annuelle est accordée.

**Ecole** : Un devis sera demandé pour faire installer un revêtement anti-dérapant pour le préau de l'école. Changement de la porte de service de la cuisine par la Société Multipose.

**Secrétaire de Mairie** : Une étude a été faite sur le coût du ménage par une entreprise spécialisée pour l'entretien hebdomadaire de la Mairie et à la demande pour la Salle des fêtes. Compte tenu des estimations et de la nécessité de pourvoir le poste de secrétaire de mairie, il est décidé de faire appel au Centre de Gestion afin de pourvoir ce poste dans le cadre d'un service commun pour une durée hebdomadaire de travail de 23 heures.

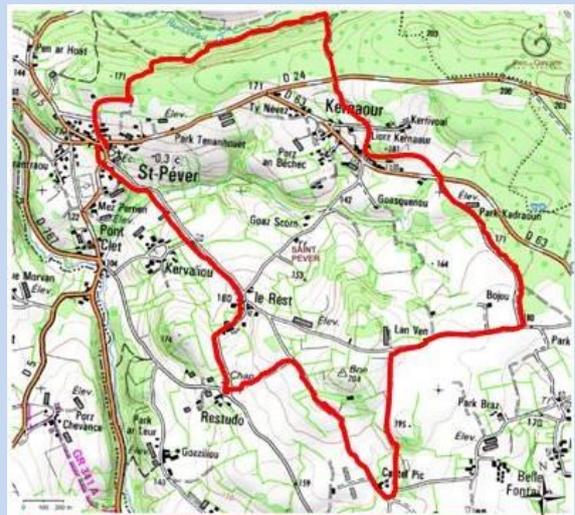
## Conseil municipal du 23 octobre 2012

Vente des deux parcelles cadastrées ZC884 et ZC885 ( 225 et 129 m2) à Madame CLOAREC afin d'y installer un salon de coiffure au prix de 3,00€ le m2.

## Etat civil

**Naissances** : Emma Merrer le 24 janvier et Laly Galardon le 27 septembre .

**Décès** : Richard Sommier le 21 mars - Albert Le Moel le 23 avril - Franck JEGO le 21 juin - Gérard MAGNABOSCO le 26 octobre 2012



## Vœux aux Doyens

### Léa Jourden

Jean Jourden accompagné de Guy Moisan et Pascal Martin ont présenté leurs voeux, au nom de la municipalité, à notre doyenne Léa Jourden qui a fêté ses 90 ans le 30 novembre dernier, entourée de ses enfants. Elle réside à l'Ehpad de Koat-Liou à Bourbriac et se porte allègrement.

*"Ma mère nous a reçus dans sa chambre. Nous lui avons offert un panier garni. Puis nous nous sommes assis autour de la table pour déguster quelques gâteaux et trinquer au nouvel an et à la bonne santé de Léa."* nous confie Jean Jourden à propos de sa mère.



### Henri Le Borgne

Accompagnés de la troisième adjointe, Elise Moisan, le trio s'est ensuite rendu chez Henri et Gisèle le Borgne pour les voeux au doyen qui, lui, fêtera ses 88 printemps le 19 mai prochain. L'oeil est vif malgré quelques récents petits soucis de santé. Henri trouve que "les jambes ne suivent plus - un peu d'arthrose !"

La délégation était attendue de pied ferme. *"Tout était prêt. Eliane avait dressé la table pour nous recevoir - Camélias, gâteaux et galette des rois pour accompagner le petit jaune que nous avons bu à la santé de Henri et de Gisèle. Chacun est même reparti avec une boîte de chocolats ! Un grand merci pour cet agréable moment passé ensemble et cet accueil si chaleureux."*



## Commémoration du 8 Mai

Comme chaque année, après la cérémonie au monument aux morts, l'assemblée s'est retrouvée devant un vin d'honneur servi au Centre socio-culturel par le bar de la mairie. Les plus de 60 ans se sont ensuite retrouvés à la salle polyvalente pour un repas offert par la municipalité et servi par le traiteur "l'Oasis". Une cinquantaine de personnes ont pu apprécier le repas dans une ambiance calme et conviviale.



## FNACA - 19 Mars 2012

A l'issue de la cérémonie commémorative du 50ème anniversaire des accords d'Evian et du cessez-le-feu mettant fin à la guerre d'Algérie, Jean Lallier, président du comité AFN, a décoré Gilbert Lebleu de la Croix du Combattant et Honoré Malégol de la Médaille de Reconnaissance de la Nation.

Après avoir fait ses 4 mois de classes à Belfort, Gilbert Lebleu a combattu 2 ans en Algérie - du 1er janvier 1960 au 31 décembre 1961. Appartenant au 13ème régiment d'artillerie, il était stationné à Laghouat, une oasis à 400 kms au sud d'Alger, aux portes du Sahara.



Honoré Malégol, a reçu la Croix du Combattant en 1978. Après ses classes à Mézières puis Mourmelon, il rejoint l'Algérie. Il sera stationné 13 mois à Bou Saâda à 300 kms au sud d'Alger puis 6 mois à Babel Oued. « **Ces derniers mois étaient plus dangereux à cause des nombreux attentats** ».

## Travaux cimetière

Déplacement de la croix – Mars 2012



Jean Jourden accompagné de Fabrice Lentz (sculpteur à Saint-Fiacre), Lionnel et Gérard Le Goas (entrepreneur à Lanrodec)

Le nouvel emplacement de la croix



## Fête du Pain au Danhouët

Pour la cinquième année consécutive, les habitants du village du Danhouët se sont retrouvés, samedi, à l'occasion de la fête du pain, autour du vieux four, restauré en 2000 par la dizaine d'habitants que comptait alors le village. Aujourd'hui ils sont 27. Le doyen est Alain Le Cocq, 53 ans, et la doyenne, Jocelyne Le Lay, 46 ans, c'est dire si la moyenne d'âge est peu élevée.

### De plus en plus de convives

Depuis la première fournée en 2008, le cercle des convives s'est élargi et samedi, ils étaient une bonne centaine à faire la fête dans le hameau et à partager les belles miches



dorées cuites par le maître boulanger Gilbert Chevance. À noter qu'un bloc de granit provenant d'un champ appartenant à Yves Touzé de l'Étang-Neuf et sculpté par Fabrice Lentz de Saint-Fiacre a été posé près du four pour marquer la date de la première fête du pain.

## Ecole Anjela Duval



**Remise de dictionnaires :** Gwendoline, Célia et Lucile - collégiennes à Bourbriac à la rentrée 2012 - ont reçu chacune un dictionnaire en souvenir de leurs années passées à l'école Anjéla Duval. Le maire et la municipalité leur ont souhaité "bon vent et bonne route"



**Rentrée 2012 :** 41 élèves ont fait leur rentrée à l'école Anjéla Duval. Ils ont retrouvé Franck Ouanrimilou, le directeur, qui a la charge des enfants du CP au CM2. En revanche, Marion Appriou est remplacée par Pauline Huet. La jeune femme était en poste l'an dernier à Loudéac. Elle enseigne aux enfants de la maternelle. Cette

année, les grands vont mener un travail avec Christophe Collini, maraîcher bio de la commune. A leur programme, figurent également la création d'un film d'animation, du théâtre, une classe de découverte - d'autres projets restent à définir. Les petits ont un projet sur le jardin. A noter que des tables neuves trônent désormais dans la grande classe et des portes de secours seront posées prochainement.



Sortie à l'aquarium de Trégastel

# Amicale Laïque

## Nouveau bureau :

Présidente : Vanessa Perennes Vice

Présidente : Maïwenn Chillon

Secrétaire : Sandrine Grabit

Secrétaire adjointe : Muriel Gautier

Trésorière : Claudine Renault

Trésorière adjointe : Karine Carre



L'amicale accompagne les projets mis en place pour les enfants de l'école en apportant une aide financière conséquente. C'est ainsi que le coût de la classe de neige du 5 au 10 mars dont ont bénéficié les enfants de la grande classe a été divisé de moitié pour les parents. L'amicale propose diverses actions tout au long de l'année - les temps forts de ces actions étant le traditionnel repas et la kermesse.

Pour la première fois cette année, l'Amicale laïque proposait un vide-greniers qui a attiré quelques exposants, dont certains étaient très satisfaits de la journée. Il y a aussi les ventes de brioches et de pizzas tout au long de l'année. Le camion de pizzas stationne sur le parking face à l'église. N'hésitez pas à passer vos commandes quelques jours avant au **06. 32. 76. 06. 37.** afin de faciliter la préparation des pizzas.



## Jours de Vente et tarifs

**Vendredi 25 janvier**

**Vendredi 22 février**

**Vendredi 22 mars**

**Vendredi 19 avril**

**Vendredi 31 mai**

**Vendredi 28 juin**

**Bambina** : Jambon, fromage (6,90€)

**Napo** : Jambon, champignons, fromage (7,50€)

**Verona** : Anchois champ., fromage (7,50€)

**Végétarienne** : Légumes fromage (8,00€)

**Antillaise** : Ananas jambon fromage (8,00€)

**3 fromages** : Brie bleu émental 8,00€

**Campagnarde** : lardons champignons fromage crème (8,50€)

**Bretonne** : Andouille champignons fromage crème (8,50€)

**Marina** : Saumon chorizo poivrons (7,90€)

**Vulcano** : chorizo poivrons (7,90€)

**Savoyarde** : pomme de terre lardons raclette fromage (8,50€)

## Club d'Avaugour



Photo souvenir pour les 38 convives avant la promenade "digestive" autour de l'étang et la visite du musée – c'était lors du repas à l'Etang Neuf le 26 juin dernier. Dans le précédent bulletin, Jeannine, la présidente, faisait part des difficultés du club à se renouveler - « *les volontés se font de plus en plus discrètes pour prendre en charge les animations.* » La situation ne s'est pas améliorée. Le club est toujours à la recherche de nouveaux membres plus jeunes pour prendre la relève et reprendre les animations. Les temps changent et les habitudes aussi. Les rangs s'éclaircissent et la relève n'est pas là pour l'instant mais le dernier carré tient bon. Le bureau adresse ses vœux de bonne santé à tous ses adhérents.

## Chasseurs



**Emmené par P. Bellegui, le Rallye d'Avaugour a participé à la fête de la chasse.**

Plus de 300 personnes ont assisté à la fête de la chasse, bénéficiant d'une journée particulièrement ensoleillée, et de la participation du rallye d'Avaugour, avec ses 40 chiens d'ordre et ses huit sonneurs. Organisée par Stephen Disserbo, président de l'association des chasseurs, c'est un moment de convivialité qui a été particulièrement apprécié. Parmi les convives, Yvon Mehauté, président de la Fédération départementale des chasseurs, a souligné: «*La chasse rassemble beaucoup de monde dans les communes et elle représente des valeurs qu'il faut faire perdurer.*» Au cours de cette manifestation, 25 équipes de boulistes ont concouru en doublettes formées.

## Promenons nous dans les bois

Née en 2010, l'association "Promenons nous dans les Bois" est aujourd'hui une structure intercommunale dont le siège social est basé à St Péver.

Le programme d'animations pour l'année 2012, aussi riche que varié, a permis à chacun (petits et grands) d'y trouver une bonne raison pour venir à notre rencontre et découvrir ensemble un patrimoine naturel remarquable.



Autrefois privé, le massif forestier d'Avaugour et du Bois-Meur est devenu en 2005 la propriété du Conseil Général des Côtes d'Armor. L'association propose, en partenariat avec d'autres structures et associations, d'organiser des événements ponctuels en favorisant le partenariat avec les associations et structures existantes en vue d'une approche grand public du massif forestier d'Avaugour Bois-Meur, des communes avoisinantes et leurs patrimoines.

### Une forêt

Regroupés autour de 2 massifs forestiers, Avaugour et Bois-Meur forment une forêt qui s'étend sur plus de 1000 hectares. Depuis la ferme du Bois-Meur, des itinéraires de randonnées (à pied, à vélo ou à cheval) ont été spécialement balisés et permettent la découverte d'un site exceptionnel. Un circuit d'une distance de 1.4km a été spécialement aménagé pour les personnes à mobilité réduite. Des liaisons avec les communes avoisinantes permettent de joindre les différents circuits.

### Un patrimoine historique et culturel

La forêt départementale s'étend en partie sur les communes de Saint Péver, Saint Fiacre, Lanrodec et Boquého. Plusieurs circuits de randonnées permettent la découverte d'un riche patrimoine historique.

### Un patrimoine historique et culturel

Doté d'une grande biodiversité, la faune et la flore de cette forêt constituent un trésor à admirer et à protéger. De jour, on pourra observer dans les airs des rapaces comme le busard Saint Martin alors que la nuit sera plus propice à l'écoute des chouettes et hiboux. Les cervidés (cerfs, chevreuils), les sangliers, putois, belettes et autres mammifères se partagent quant à eux le territoire forestier. Les mares et les étangs sont colonisés par les tritons, crapauds, grenouilles, salamandres, libellules et autres insectes. Côté flore, on trouve les grands classiques comme le chêne, le hêtre, le pin sylvestre, mais aussi des espèces plus rares et protégées (drosera).

## Animations 2012

Une quinzaine de personnes ont assisté à l'animation nichoirs à oiseaux. Les enfants, accompagnés de leurs parents ou grands-parents ont suivi avec beaucoup d'intérêt les explications de Patrice, l'animateur de l'association War Dro An Natur. Après une présentation en salle des différents modèles de nichoirs, le groupe a cheminé aux alentours et dans la vallée pour apprendre à reconnaître à l'aide de jumelles les oiseaux qui se sont montrés très coopératifs en raison d'une météo clémente



**Atelier nichoir à oiseaux** (samedi 25 Février à Lanrodec) **Soirée amphibiens** (samedi 31 Mars 20h00 à Boquého) **Les oiseaux de la Forêt** (vendredi 20 Avril à la Ferme du Bois-Meur) **La Fête de la Nature** (9 au 13 Mai à la Ferme du Bois-Meur) **Journée reptiles** (samedi 16 Juin au Terrarium) **Au fil de l'eau – Ruisseau d'Avaugour** (dimanche 1 Juillet à St Péver) **Les arbres de la Forêt** (Mercredi 11 Juillet et 8 Août à la ferme du Bois-Meur) **Sur la piste des animaux** (jeudi 16 Juillet au bourg de St Péver) **La Forêt dans tous les sens** (jeudi 16 Août au bourg de St Péver) **Osez l'osier** (samedi 8 Septembre au manoir de Toulborzou à St Péver) **Sortie mycologique** (samedi 13 Octobre à St Péver) **Couleurs d'automne** (dimanche 4 Novembre à la ferme du Bois Meur) **Le Téléthon** (dimanche 25 Novembre à la ferme du Bois-Meur)

À l'occasion de la fête de la nature, les 12 et 13 mai, l'association intercantonale «Promenons nous dans les bois», le Conseil Général et le Leff Communauté se sont associés pour proposer un programme riche en escapades forestières, en ateliers créatifs et en rencontres étonnantes sur le massif Avaugour et Bois Meur et ses 1.100 ha. Les journées du mercredi, jeudi et vendredi seront consacrées aux enfants des écoles et des centres de loisirs.



Photo Monique Mazevet

reparti avec son ouvrage, en fin de journée.

Samedi, dix personnes se sont retrouvées dans le magnifique cadre du manoir de Toul Borzo où M. et Mme Martin accueillait le stage de vannerie. La journée était animée par Christian Huon, maître vannier à La Roche-Jagu. Les stagiaires ont travaillé sur la réalisation d'un panier rond en osier. Les fonds étaient déjà préparés et chacun est

## Association de Restudo



Pour bien préparer le pardon, Maurice Moisan, président de l'association, commence par réunir sa troupe de bénévoles autour d'un repas grillades quelques semaines auparavant. Ceci, afin de bien souder tous les membres l'équipe qui seront présents chacun à son poste le grand jour. La première



étape des préparatifs est le nettoyage de la fontaine – tâche traditionnellement réservée aux moins jeunes. Le pardon de Restudo a tenu ses promesses avec des animations en tout genre autour du thème du cheval, des vieux métiers et de la tradition bretonne. La messe a été animée par les trompes de chasse du rallye d'Avaugour. Après cette belle cérémonie, le public a enfin pu assister à la baignade des chevaux dans la fontaine dite de Saint-Eloi. Les cavaliers ont assuré un très beau

spectacle, des acrobaties et de beaux plongeurs dans l'étang malgré une eau un peu fraîche ! Le repas a ensuite régalié les centaines de personnes présentes qui ont pu apprécier les danses bretonnes et l'exposition des vieux outils de Plouha. La soirée disco et le tantad ont clôturé la journée de dimanche. La fête s'est achevée lundi, par un dernier concours de boules.

Le pardon attire aussi des photographes passionnés de chevaux et de tradition bretonne. Sur le site internet de la commune vous pouvez en particulier voir le film réalisé par Philippe Tirel ainsi que de très belles photos en noir et blanc réalisées par Sophie Giraut. Nous les en remercions et espérons les revoir pour le pardon 2013.



## Location de la salle polyvalente

	Associations communales		Habitants et contribuables de St-Péver	Personnes extérieures à la commune
1 jour	60,00€	1 jour	140,00€	240,00€
2 jours	100,00€	2 jours	200,00€	350,00€
		3 jours	315,00€	385,00€
Réunion	Gratuit *	Gouter-apéritif *	60,00€	80,00€
Assemblée générale	Gratuit *	Réveillon	270,00€	non
Sono	Gratuit	Sono	gratuit	non
Caution sono	1000,00€	Caution sono	1000,00€	
Caution	200,00€	Caution	200,00,€	500,00€

\* 10,00€ du 1<sup>er</sup> novembre au 30 avril – frais de chauffage \* Gouter-apéritif n'excèdent pas 3 heures

\* Gratuite pour les cafés d'enterrements.

## Location de l'Espace Socio-culturel

	Associations communales *	Habitants de St-Péver Commerces locaux	Hors commune
1 jour	50,00€	100,00€	170,00€
2 jours	70,00€	120,00€	220,00€
3 jours	100,00€	140,00€	270,00€
Caution	200,00€	200,00€	500,00€

\* Une occupation gratuite par an

### Horaire d'ouverture de la mairie au public

Tél : 02 96 21 42 48 – Fax : 02 96 21 42 42 – email : mairie.st.pever@orange.fr

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
8h30 - 12h30	9h00 - 12h30		8h30 - 12h30	9h00 - 12h30	
	13h30 - 17h00			13h30 - 17h00	

### Horaire d'ouverture de la déchetterie à Plouagat

**Le ramassage des ordures a lieu chaque mardi**

Lundi	Mercredi	Vendredi	Samedi
	9h00 – 12h00	et 13h30 – 17h00	

Ecole, garderie, cantine	02 96 21 40 40	Gendarmerie	02 96 43 40 18
Communauté des communes	02 96 79 77 77	Pompiers / Samu	18 / 15

### Garderie

7h30 – 9h00	0,60 € par tranche de 30 mn*
16h30 – 17h30	1,35 € - tarif forfaitaire - incluant un goûter.
17h30 - 19h00	0,60 € par tranche de 30 mn*

### Cantine

Le prix d'un repas pour un enfant est de <b>2,50 €</b>	Le prix d'un repas pour un adulte est de <b>5,00 €</b>
--	--

<http://www.saint-pevet.net>